EVALUATION A MI-PARCOURS DU PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE LOCALE ET AU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (AGLDT)

Les propositions technique et financière des candidats seront évaluées en utilisant la matrice suivante :

CRITERE D'EVALUATION

Etape	PROPOSITION TECHNIQUE	Point Maximal	Pourcentage (%)
1. Examen préliminaire	Vérification des documents requis : a) Proposition financière signée b) Lettre de confirmation d'intérêt et de disponibilité signée c) CV à jour, diplômes universitaires, deux références professionnelles d) Proposition technique : brève description des raisons pour lesquelles le candidat estime qu'il est apte à fournir la consultation, la méthodologie à utiliser, la description des outils et le calendrier des activités, incluant résultats respectifs.	Non applicable	
2. Evaluation Technique	**A. EDUCATION**	15 points	70%
	Niveau d'éducation dans les domaines relatifs à cette consultation, tels qu'indiqués dans les Termes de Référence - Diplôme de Maîtrise ou plus ……. 15 points - Diplôme universitaire premier cycle … 7 points		
	B. EXPERIENCE GENERALE	10 points	
	Expérience professionnelle dans un ou plusieurs des domaines suivants : évaluation de politiques publiques, aménagement et développement du territoire, développement international, ou dans le secteur de la gouvernance locale et/ou le renforcement institutionnel - Sept (7) ans ou plus ……10 points - Cinq (5) à six (6) ans ……. 5 points		
	C. EXPERIENCE SPECIFIQUE	10 points	

	Expérience dans la conduite d'évaluations de projets ou de programmes de développement dont des évaluations de projets en Gouvernance locale et de projets mis en œuvre dans des environnements complexes - Cinq (5) évaluations ou plus……. 10 points - Deux (2) à quatre (4) évaluations..... 5points		

	D. COMPREHENSION DE LA MISSION & COMPETENCES	35 points	
	- Compréhension avérée des questions liées aux critères d'évaluation à mi-parcours ……. 10 points maximum - Adéquation de la méthodologie proposée et cohérence du chronogramme .....15 points maximum - Prise en compte des méthodes de suivi & évaluation……. 5 points maximum - Compréhension avérée des questions liées au genre et aux droits humains..... 5 points maximum		
	POINT MAXIMAL DE L'EVALUATION TECHNIQUE (100 *70%)	70	
3. Evaluation Financière	PROPOSITION FINANCIERE	30	30%
	CRITERE D'EVALUATION DE LA PROPOSITION FINANCIERE		
	Le nombre de points maximal sera attribué à la proposition financière la plus basse. Toutes les autres propositions recevront des points en proportion selon la formule suivante : $P = y (\mu/z)$ Où : p = Notation de la proposition financière évaluée y = nombre maximal de points attribué à l'offre financière μ = montant de la proposition la plus basse z = montant de la proposition évaluée		